

date de dépôt : 11/10/2024

demandeur : Mme BRANDON-JOUBERT
Nolwenn

pour : **Création fenêtres de toit, groupe
extérieur de pompe à chaleur, changement
d' huisseries**

adresse terrain : **560 Route de Bellanoiset
71480 Varennes-Saint-Sauveur**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 11/10/2024 par Mme BRANDON-JOUBERT Nolwenn demeurant 235 Route de Rosières 71480 Champagnat ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la création de fenêtres de toit, groupe extérieur de pompe à chaleur, changement d' huisseries ;
- sur un terrain cadastré ZM-0059 et situé 560 Route de Bellanoiset , 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La déclaration des éléments relatifs au calcul de la taxe d'aménagement pour les demandes déposées depuis le 1er septembre 2022 sera à faire auprès des services fiscaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site : www.servicepublic.fr

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 29 octobre 2024



Le Maire,

Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt

11/10/2024

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.